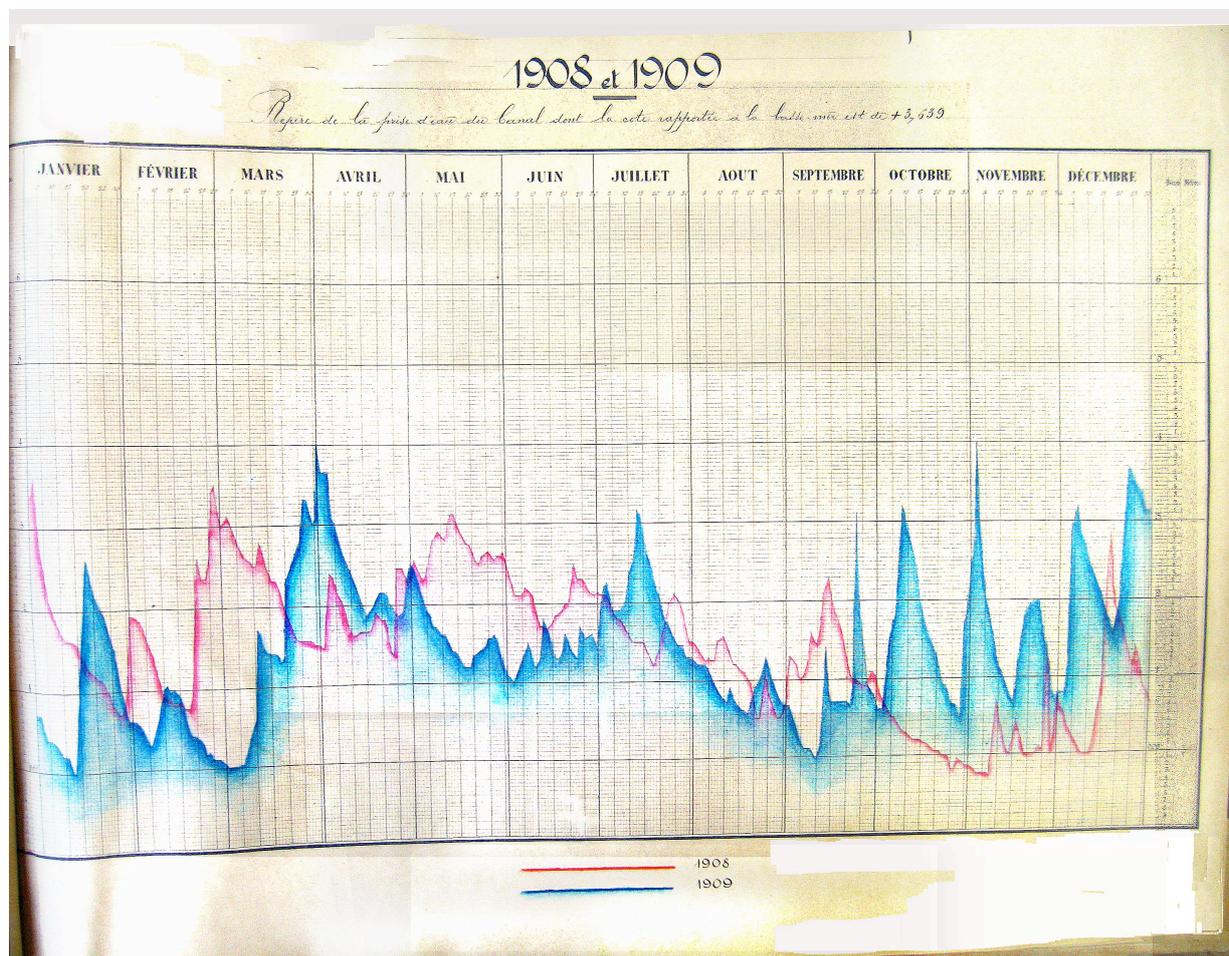


AD Hérault, 5 F 1348, Canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. Hauteurs du Rhône à Beaucaire. Courbe rouge : 1<sup>ère</sup> année citée. Courbe bleue : 2<sup>e</sup> année citée.

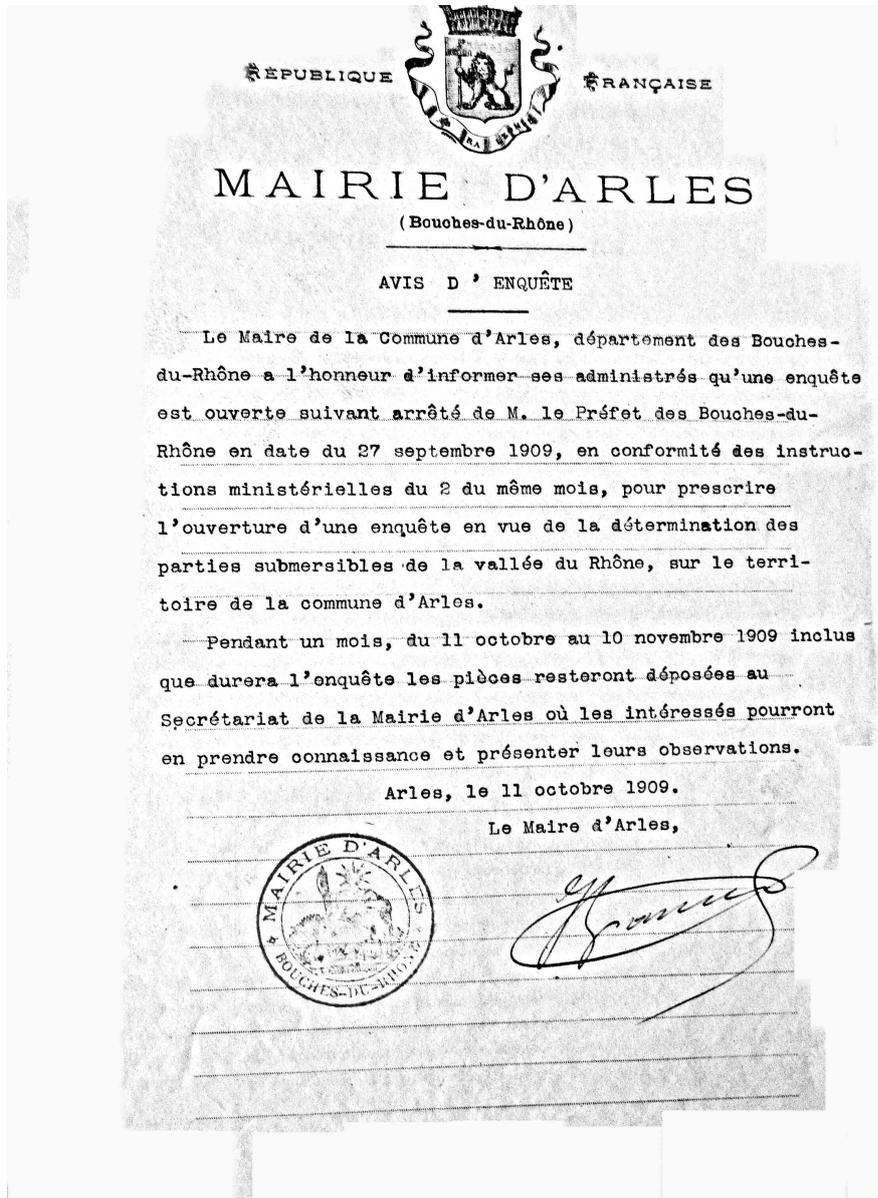


ADBR 5 S 5 /16, Enquête sur la détermination des zones de submersion dans la basse vallée du Rhône, 1909.

L'enquête sur la détermination des zones de submersion dans la basse vallée du Rhône était exigée aux termes de la loi du 28 mai 1858. Pour l'établissement des digues dans les zones de submersion, cette loi précisait que devait être dressé un plan de ces zones de submersion : *"dans les vallées protégées par des digues, sont considérées comme submersibles les surfaces qui seraient atteintes par les eaux si les levées venaient à être rompues ou supprimées"*, disait le texte. Le décret du 15 août 1858 précisa ensuite les modalités de fixation de ces limites et l'obligation d'enquêtes publiques sur place. Quelques plans subsistent datant des années qui suivirent ces textes, mais l'affaire traîna beaucoup. Il fallut attendre 1909 pour que l'enquête, précurseur lointain du PSS (Plan des surfaces submersibles) d'après 1937, entre vraiment dans sa phase de réalisation et subsiste encore aujourd'hui dans nombre de documents des archives des Ponts et Chaussées ou des syndicats de rives.

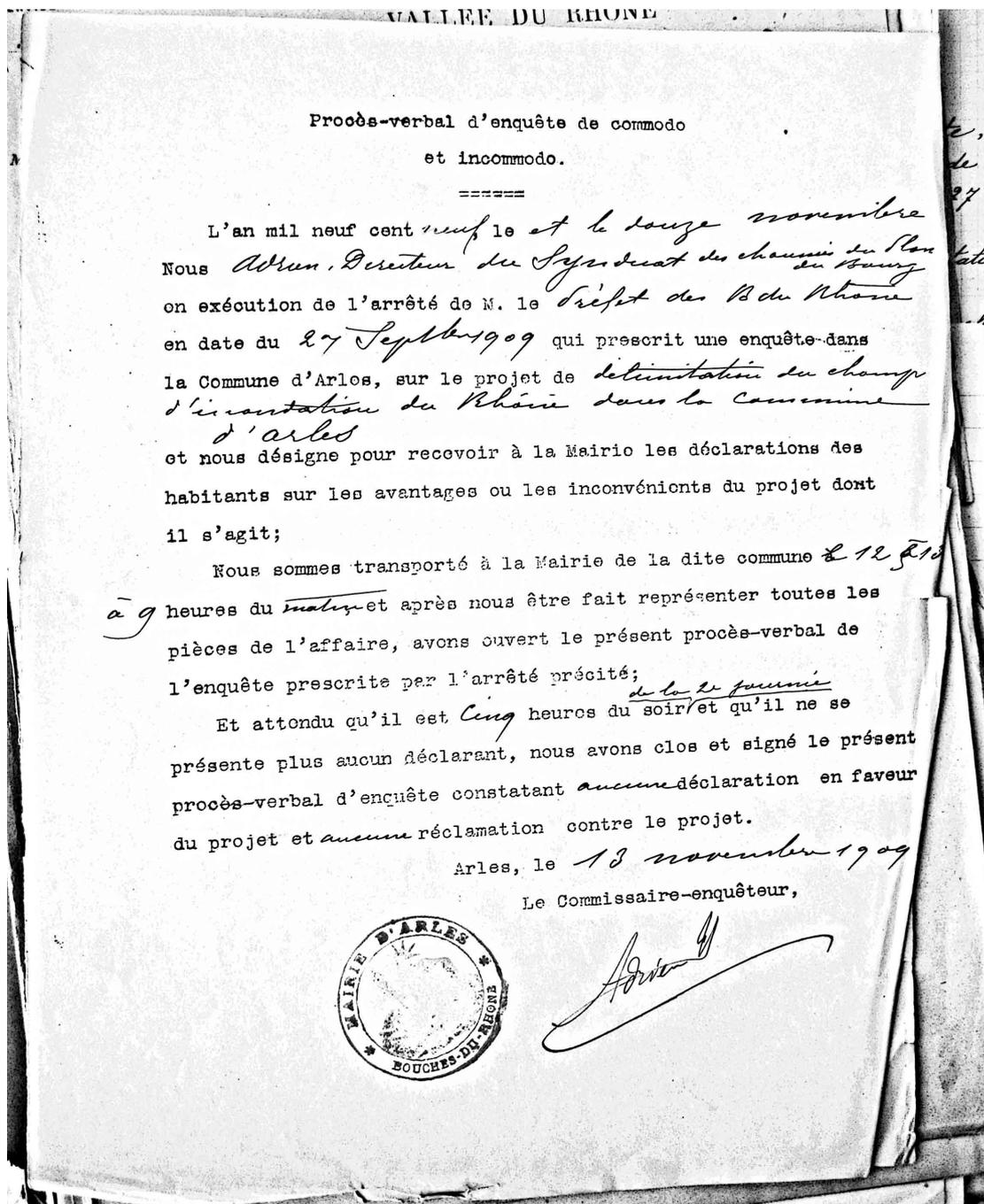
L'enquête publique de cette année 1909 remporta très peu ou pas de succès du tout. On se contenta de mentionner cette absence du public et les plans d'ingénieurs établis demeurèrent en l'état.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Annonce de l'enquête publique à Arles, 11 octobre 1909.

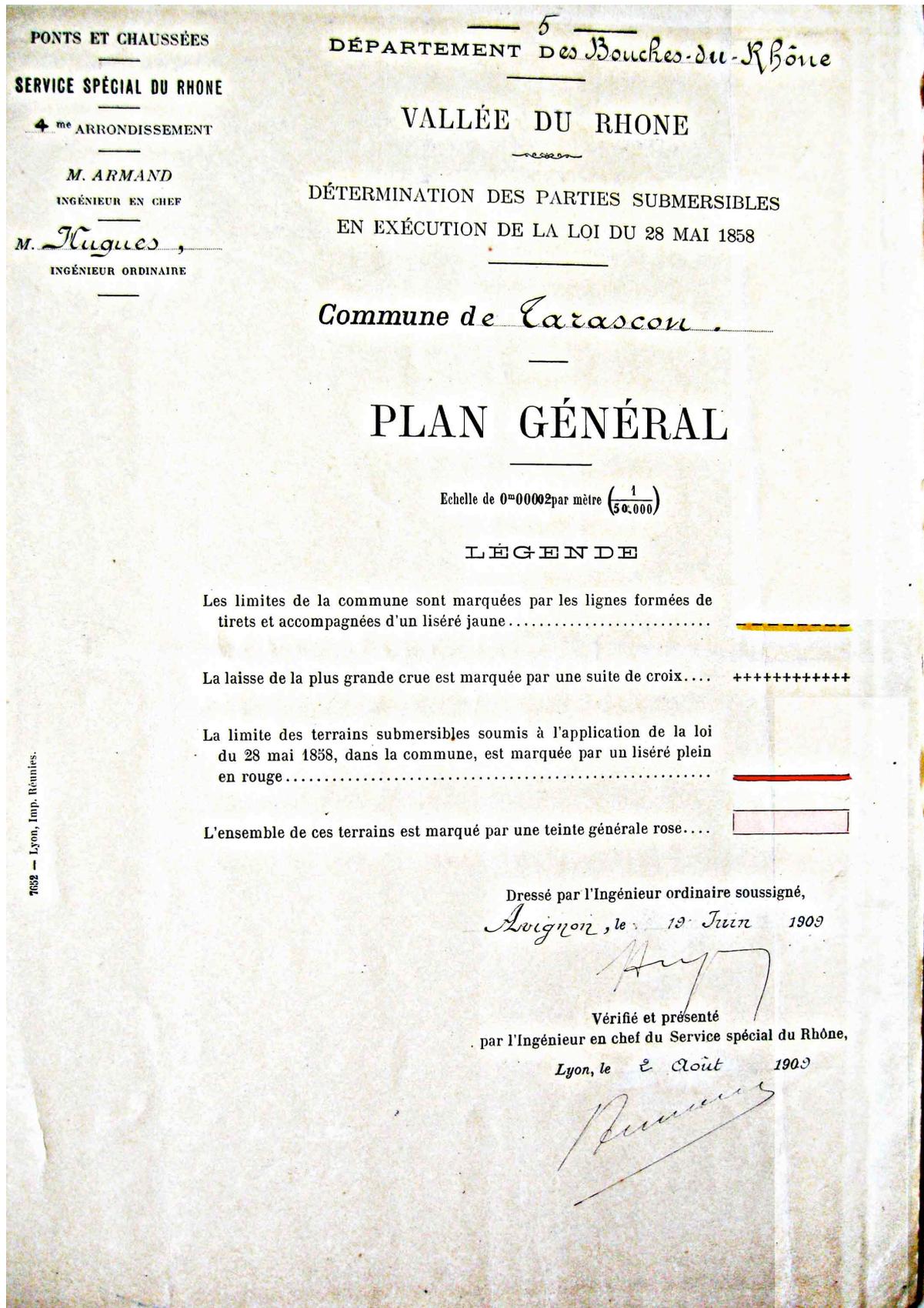
Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Procès-verbal de l'enquête *commodo et incommodo* qui eut lieu, aussi à Arles, et n'eût aucun succès : aucune déclaration pour et aucune déclaration contre le projet.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Couverture du plan des parties submersibles de la commune et ville de Tarascon.



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Vue en extrait de la feuille Tarascon du plan des parties submersibles (en teinte rose. Les traits en jaune correspondent aux limites communales). Fond constitué par la carte d'Etat-Major au 1/80 000<sup>e</sup>, en hachures.



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

